



SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA

Compte rendu : Comité syndical du 20 Février 2020

Date de convocation : 11 février 2020	Lieu : Saint-Sornin
Heure du début : 18h35	Heure de fin : 19h40

Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine : M. PASCAUD Gilbert ; M. LEONARD Jean-Pierre ; M. MARTIN Michel ; M. SARDIN Jean-James ; M. POINT Pascal ; M. SARDIN Didier.

CDC Cœur de Charente : M. VIDAL Laurent.

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M. PRECIGOUT Marcel ; M. BARDOULAT Pierre ; M. ROY Christophe ; M. CARETTE Pierre ; M. DECHANDON Daniel ; M. MORISSET Bernard ; M. BORIE Patrick ; M. GENINI Didier ; Mme. PRECIGOUT Brigitte ; M. QUEMENT André ; M.VERGNION Jean-Marcel ; M. ROUDY Michel.

CDC Lavalette Tude Dronne :

Étaient présents : Suppléants

Pouvoirs : 2

Étaient absent(s) excusé(s) : M DUMAS Jean-Luc (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M PRECIGOUT Michel (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord)

Mme GUIMARD Elisabeth (CDC Charente limousine) ; M MAES Xavier (CDC Charente Limousine) ; M DE GRIMAL Hervé (CDC Cœur de Charente) ; Mme LITRE Arlette (CDC Cœur de Charente) ; M GUILLOU Jean-Pierre (CDC Grand Angoulême) ; M HUREAU Thierry (CDC Grand Angoulême) ; M MAPPA Christian (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M TAMISIER Jean-Jacques (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M MAPPAS Philippe (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M DAURIAS Frédéric (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme LANDRY Marinette (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M CATTAN François (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme Fabienne TARBOURIECH (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M JOSEPH Alain (CDC Lavalette Tude Drone)

Présents SyBTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)
M. Quentin VIAL (Technicien de rivière)
Mme. Nadia CAILLAUD (Secrétaire comptable)

Secrétaire de séance : M. Quentin VIAL (Technicien de rivière)

Il est 18h35, M. VERGNION, Président ouvre la séance du conseil syndical, le quorum étant atteint. Le Président remercie l'ensemble des élus présent sur la durée de son mandat et annonce l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu du Conseil syndical du 03 Février 2020.

Délibérations :

- Budget :
 - Vote du budget 2020
 - Clé de répartition 2020
 - Convention tripartite pour prélèvement automatique pour le carburant
 - Demande d'aide pour l'expertise Charente Eaux sur 22 ouvrages
- Divers :
 - Bilans activité 2020
 - Pêches électriques sur la Tardoire et le Bandiat
 - Questions diverses



I. Validation du Compte rendu du conseil syndical du 03 Février 2020

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant le dernier compte rendu du conseil syndical, du 03 Février 2020. Aucune remarques n'étant faites, il propose au conseil de délibérer sur l'approbation du compte rendu.

Vote : Le conseil délibère à l'unanimité, pour l'adoption du compte rendu du conseil syndical du 03 Février 2020.

II. Vote du budget 2020

La secrétaire comptable, Mme. Nadia CAILLAUD, détail à l'assemblée les dépenses liées au fonctionnement qui représentent 700 348.22 euros.

DEPENSES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
Cha = 011	Charges à caractère général	88 468,14 €	76 269,11 €	72 620,00 €
Cha = 012	Charges de personnel	395 200,00 €	393 560,42 €	389 900,00 €
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	26 002,00 €	24 936,97 €	26 700,00 €
Cha = 66	Frais financiers	500,00 €	448,93 €	- €
Cha = 67	Charges exceptionnelles	32 613,00 €	32 243,02 €	
Cha = 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 068,00 €	30 066,47 €	32 600,00 €
Cha = 020	Dépenses imprévues	- €	- €	3 096,96 €
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	18 198,24 €	- €	- €
023	Virement section investissement	17 121,21 €		175 431,26 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)		608 170,59 €	557 524,92 €	700 348,22 €
RESULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A			177 884,80 €	0,00 €

Le Directeur des services, M. ROJO DIAZ prend ensuite la parole pour faire un point sur les effectifs du syndicat pour 2020 :

- Secrétaire comptable et paie : 1 (10 h/semaine)
- Secrétaire administrative : 1 (31 h/semaine)
- Technicien de rivière : 2 (35 h/semaine)
- Encadrant technique 1 (35 h/semaine)
- Chef d'équipe : 1 (35 h/semaine)
- Agent technique : 1 (35 h/semaine)
- Agent d'entretien des rivières : 7 CDD d'insertion (28 h/semaine)

Le Directeur des services demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant les dépenses liées au fonctionnement. Aucune question n'est émise par l'assemblée.

Par la suite, M. ROJO DIAZ, détail les recettes liées au fonctionnement qui représente un budget prévisionnel total de 700 348.22 euros pour 2020.

RECETTES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté			148 417,82 €
Cha = 013	Atténuations des charges	878,00 €	3 829,00 €	3 900,00 €
Cha = 042	Opé. Ordre-transfert entre sections	11 703,76 €	10 571,48 €	1 030,40 €
Cha = 70	Ventes-produits, prestations services, marché	- €		- €
Cha = 74	Dotations et participat ^o	595 533,83 €	720 781,30 €	547 000,00 €
Cha = 75	Autres produits de gestion courante		100,94 €	
Cha = 77	Produits exceptionnels	55,00 €	127,00 €	- €
Total des produits (B)		608 170,59 €	735 409,72 €	700 348,22 €

Le Directeur des services demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant les recettes liées au fonctionnement. Aucune question n'est émise par l'assemblée.



La partie investissement et ensuite abordée avec premièrement les dépenses liées aux investissements.

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 495,03 €		11 268,74 €
Art = 1321	État et établissements nationaux			
28031-040	Amortissement	9 904,80 €	9 904,80 €	
1391-040	Reprises de subventions amortissables	1 798,96 €	666,68 €	1 030,40 €
Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	63 200,00 €	62 066,85 €	
Cha = 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	1 890,00 €	68 000,00 €
Cha = 21	Immobilisations corporelles	32 500,00 €	31 803,69 €	36 000,00 €
Cha = 4581	Opérations pour compte de tiers	30 264,00 €	85 536,00 €	191 000,00 €
Cha = 020	Dépenses imprévues			2 300,86 €
Cha = 45815	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 290,42 €		

M. ROJO DIAZ apporte une précision sur la rubrique 2031 : « Frais d'étude » liée au Chapitre 20 = « Immobilisations incorporelles ». Cette dernière concerne le projet d'étude des moulins sur la Tardoire avec Charente eaux. Un membre de l'assemblée énonce une question : « Combien de propriétaires souhaitent conserver l'utilité de leurs moulins ? ». Le Directeur des services répond que la moitié des propriétaires de moulins conservent leurs moulins. Un débat s'engage alors sur l'hydroélectricité liée aux moulins. Le Directeur des services rappelle alors la réglementation en vigueur sur ces types d'ouvrages (Liste 1 et Liste 2). Il présente également une étude réalisée en 2009 sur la potentialité de la Tardoire à fournir de l'énergie électrique. Cette dernière démontre que la Tardoire ne possède pas les éléments fondamentaux à la réussite de production électrique via des installations sur les moulins. Il est également précisé, que le coût actuel des équipements et de l'entretien de ces équipements sur les moulins s'avère plus cher que le bénéfice qui pourrait en être tiré. Le débat se termine après ces explications.

Le Directeur des services demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant les dépenses liées à l'investissement. Aucune question n'est émise par l'assemblée.

RECETTES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	- €		
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	17 121,21 €		175 431,26 €
Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves		2 972,10 €	14 568,74 €
Cha = 24	Produits des cessions			
Cha = 16	Emprunts, dettes assimilées			
040	Opérations d'ordre entre sections	30 068,00 €	30 066,47 €	32 600,00 €
041	BASCULEMENT ETUDE SUR TRAVAUX	30 264,00 €	30 264,00 €	
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	137 000,00 €	136 791,74 €	87 000,00 €
TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)		214 453,21 €	200 094,31 €	309 600,00 €

Enfin, les recettes liées aux investissements représentent un budget prévisionnel de 309 600 euros pour 2020.

Le Directeur des services demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant les recettes liées à l'investissement. Aucune question n'est émise par l'assemblée.

Aucunes remarques n'étant faites, le Président propose de passer au vote du budget de 2020.

Vote : Le conseil valide à l'unanimité, le budget de 2020.



III. Clé de répartition 2020

Le Directeur des services présente l'évolution des populations légales :

La notion de population légale est utilisée en droit. Au sens large, elle désigne l'ensemble des valeurs officialisées (population municipale, population comptée à part ou population totale). Le 30 décembre 2019, l'Institut national de statistiques et d'études économiques (INSEE) a publié les chiffres des populations légales 2017 qui entrent en vigueur au 1^{er} Janvier 2020. Ces chiffres sont authentifiés par décret publié au Journal officiel du 31 Décembre 2019.

EPCI	Population INSEE-2012	Population INSEE-2016	Population INSEE-2017
Agglomération de Grand Angoulême	140 825	141 498	141 367
CDC Coeur de Charente	22 145	22 139	22 047
CDC de Charente Limousine	36 152	35 630	35 455
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 914	21 881	21 816
CDC Lavalette Tude Dronne	18 179	18 077	17 941
Total	239 215	239 225	238 626

Monsieur ROJO DIAZ détail les montant de 2020 par EPCI :

Clé de répartition 2020							
EPCI	Population INSEE-2017	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition (Pop %BV + %bv) / 2	Montant par EPCI en 2020
Agglomération de Grand Angoulême	141 367	66,73	8,0%	11 276	31,8%	19,9%	56 640,56 €
CDC Coeur de Charente	22 047	64,11	7,7%	1 689	4,8%	6,2%	17 703,34 €
CDC de Charente Limousine	35 455	240,03	28,7%	10 172	28,7%	28,7%	81 727,86 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 816	463,17	55,4%	12 078	34,0%	44,7%	127 386,33 €
CDC Lavalette Tude Dronne	17 941	2,58	0,3%	55	0,2%	0,2%	661,60 €
Total	238 626	836,62	100%	35 490	100%	100%	285 000,00 €

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant la clé de répartition de 2020. Aucune remarques n'étant faites, il propose au conseil de voté cette clé de répartition.

Vote : Le conseil valide à l'unanimité, la clé de répartition de 2020.



IV. Convention tripartie pour prélèvement automatique pour le carburant

Le Directeur des services précise que l'ouverture d'un compte professionnel à Leclerc, nécessite la mise en place d'un prélèvement automatique, afin de faciliter le suivi comptable. Pour ce faire, une convention tripartie doit se faire entre :

- Le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure
- La trésorerie municipale dont dépend le syndicat (Trésorerie de la Rochefoucauld)
- La SIPLEC (Société d'Importation Leclerc)

Quelques précisions sont également apportées :

- Périodicité de facturation : facturation à la quinzaine
- Abonnement carte 1.25 euros HT / Carte (soit 5x1.25 euros HT / Carte / Mois)
- Délai de paiement : 5 jours
- Montant de l'encours souhaité : 1 200,00 euros
- Abonnement annuel badge Liber-t : 15,00 euros HT / badge
- Frais de gestion sur péage et parkings : 2.00 % HT du montant TTC des achats
- Frais de remplacement d'un badge Liber-t : 30.00 euros HT / badge
- Frais de gestion sur carburant inclus
- Émission carte Energeo Inclus

Un membre de l'assemblée énonce une question suite à ces précisions : « Avoir une cuve de carburant directement au local technique ne serait-il pas plus pratique ? ». Le Directeur des services répond que l'installation d'une cuve à carburant nécessite des mesures de sécurités et que la distance avec les bâtiments doit être respectée hors, les locaux actuels ne permettent pas de respecter cette distance.

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant le prélèvement automatique. Aucune remarques n'étant faites, il propose au conseil de voté cette délibération.

Vote : Le conseil valide à l'unanimité, la convention tripartie pour le prélèvement automatique pour le carburant.

V. Demande d'aide pour l'expertise Charente Eaux sur 22 ouvrages

Le Directeur des services présente plus précisément le projet d'expertise de Charente eaux sur 22 ouvrages de la Tardoire.

Charente Eaux – Service Gestion Durable de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PROJET 01/2020

Objet du projet	Note d'opportunité relative à la restauration de la continuité écologique sur la Tardoire : expertise Charente Eaux sur 22 ouvrages
Maître d'ouvrage	SYBTB
Durée prévisionnelle du projet	Expertise envisagée sur une durée de 9 mois, sous réserve de conditions hydrauliques adaptées
Planning prévisionnel	2020
	J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A
Montant prévisionnel TTC	Convention de prestation d'expertise Phase 1 – TOPOGRAPHIE : 25 000 € Convention de prestation d'expertise Phase 2 – MESURES DEBITS : 5 000 € Convention de prestation d'expertise Phase 3 – MODELISATION ETAT INITIAL : 15 000 € Options Phase 3 : - illustrations pédagogiques « état initial » : 250 €/ouvrage (un schéma)
	Convention de prestation d'expertise Phase 4 – ETAT PROJETE/EFFACEMENT : 15 000 € Options Phase 4 : - illustrations pédagogiques « scénario d'effacement » : 250 €/ouvrage (un schéma) - illustrations pédagogiques « état projeté » : 250 €/ouvrage/version (deux schémas max)

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire concernant la demande d'aide à l'AEAG, CRNA et DPT 16. Aucune remarques n'étant faites, il propose au conseil de voté cette délibération.

Vote : Le conseil valide à l'unanimité, la demande d'aide à l'AEAG, CRNA et DPT 16.

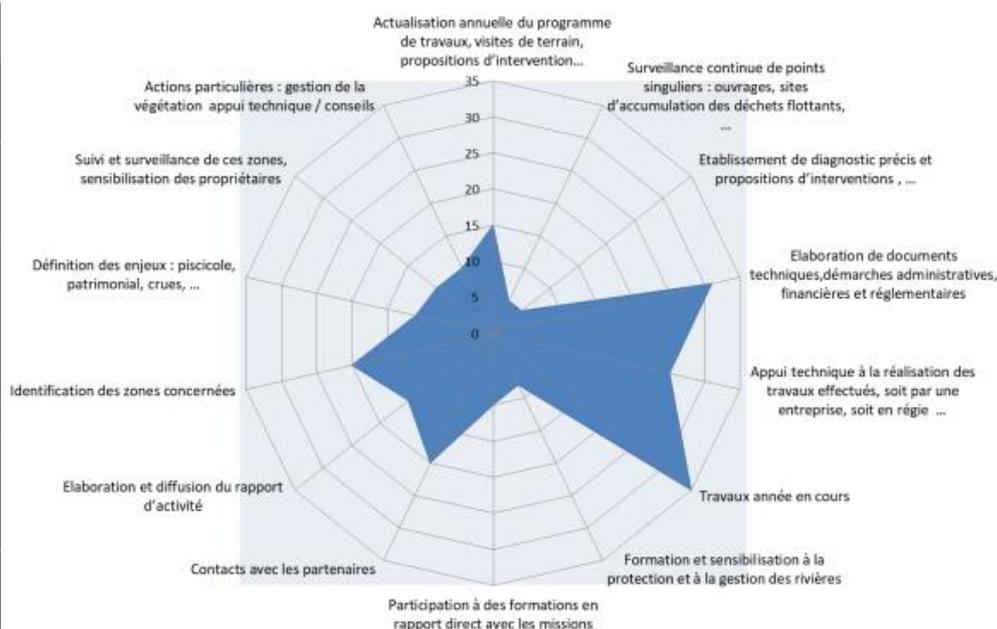


VI. Bilans activité 2020

Le Directeur des services présente les principales missions liées au poste de Directeur, de Technicien, d'apprentie et d'adjointe administrative. Pour chacune d'entre elles, le temps de travail est également présenté :

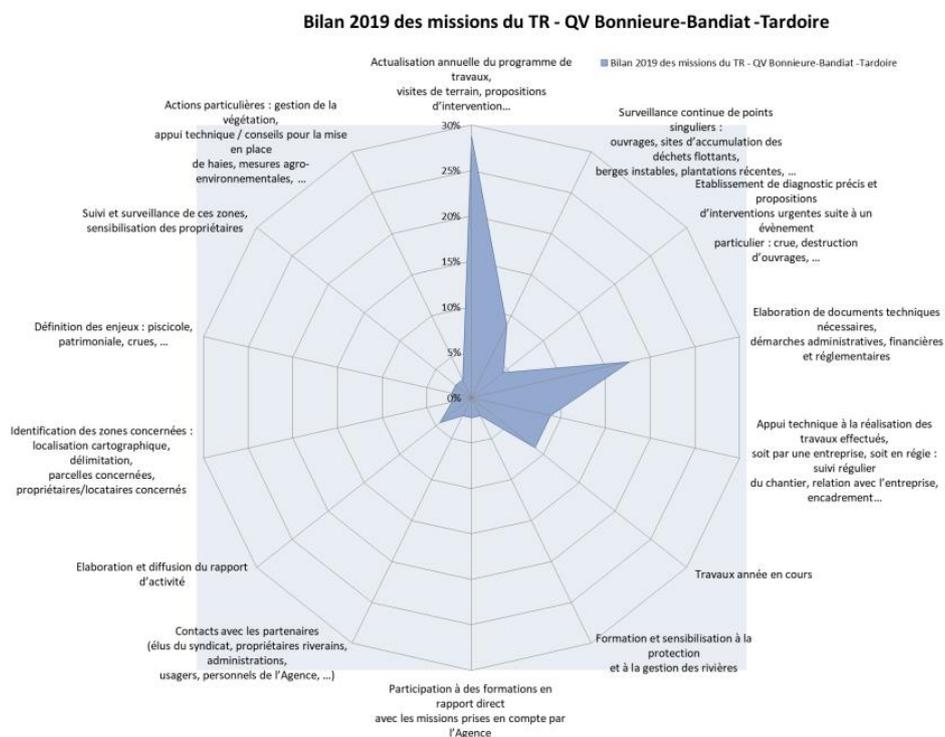
Directeur : 14 missions distinctes regroupées en 4 grands thèmes.

Missions 2019_ERD	
Mission	Total par grande missions
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	11%
L'accompagnement des travaux annuels	41%
Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information	24%
La gestion des zones humides	23%



Technicien : 14 missions distinctes regroupées en 4 grands thèmes.

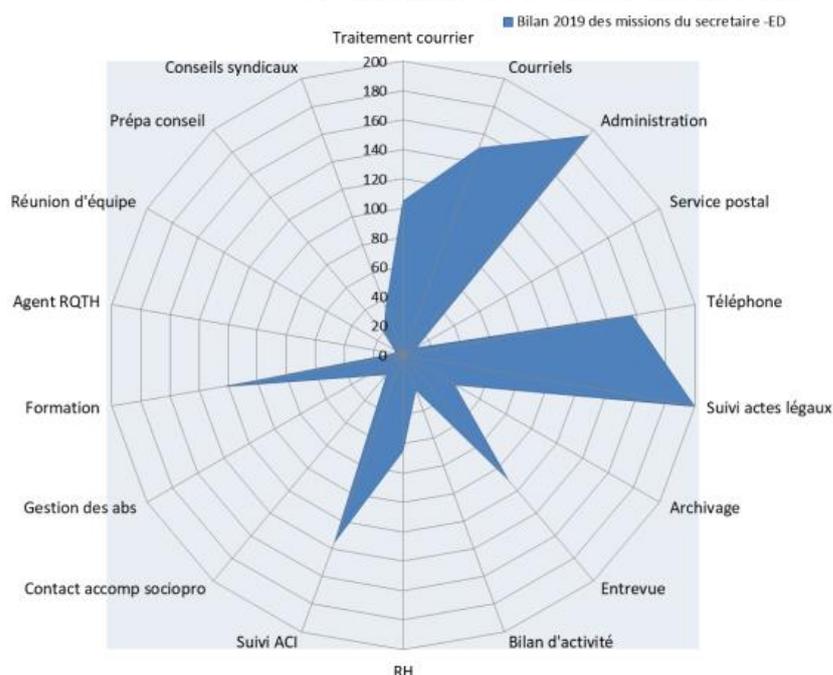
Mission	Total par grande missions
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	42%
L'accompagnement des travaux annuels	35%
Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information	11%
La gestion des zones humides	9%



Adjointe administrative : 18 missions distinctes regroupées en 3 grands thèmes.

Bilan 2019 des missions du secrétaire-ED

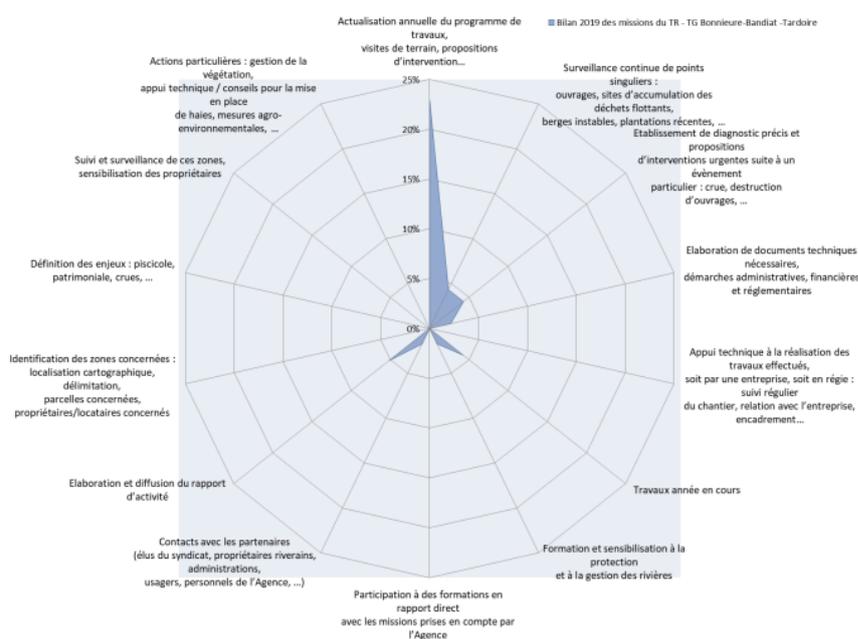
Missions 2019_ED	
Mission	Total par grande missions
Secrétariat	70%
Ressource humaine	26%
Les réunions	3%



Apprentie : 8 missions distinctes regroupées en 3 grands thèmes.

Mission	Total par grande missions
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	32%
L'accompagnement des travaux annuels	6%
Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information	9%
La gestion des zones humides	0%

Bilan 2019 des missions du TR - TG Bonnieure-Bandiât-Tardoire



VII. Pêches électriques sur la Tardoire et le Bandiat

Monsieur ROJO DIAZ présente ce qu'est une pêche électrique d'un point de vue général : Un faible courant « choque » les poissons présents sans les tuer, et les forces à se laisser remonter entre deux eaux ou en surface, où ils peuvent facilement être récupérés grâce à une épuisette.

La première pêche électrique concerne la station de Montbron (la Touille) située en première catégorie piscicole. Longue de 100 mètres et large de 3 mètres, le principal faciès d'écoulement observé sur cette station est la typologie « plat courant » avec une dominance de sable. Réalisée le 24 juin 2019, elle a permis de mettre en évidence 9 espèces différentes, dont certaines espèces indicatrices de bon état des eaux comme la Truite fario et le Chabot commun. De ce fait, la station est qualifiée en classe de qualité « Bonne ». La comparaison des résultats de pêches électriques entre le 24 septembre 2007 et celle du 24 juin 2019 sur la même station permet d'observer une chute générale des densités. Une nouvelle espèce a été recensée en 2019, il s'agit du Spirilin. En revanche, l'Anguille n'a pas été retrouvée. La classe de qualité reste cependant « Bonne ».

COMPARAISON AVEC RESULTATS ANTERIEURS							
espèces		24/09/07			24/06/19		
		effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)	effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)
Chabot	CHA	23	7,93	26	7	2,2	7,8
Chevesne	CHE	16	5,52	583	7	2,2	98,4
Goujon	GOU	45	15,5	134	9	2,8	30,7
Loche franche	LOF	45	15,5	36	1	0,3	0,9
Lamproie de Planer	LPP	14	4,8	29	24	7,5	15,7
Ecrevisse américaine	OCL	4	1,4	7	6	1,9	5,0
Spirilin	SPI	0	0	0	41	12,9	48,6
Truite fario	TRF	3	1	72	1	0,3	14,4
Vairon	VAI	100	34,5	57	52	16,3	20,4
Anguille	ANG	2	0,7	81	0	0,0	0,0
TOTAL		252	86,85	1025	148	46,4	241,9

La deuxième station de pêche électrique fût réalisée sur la Renaudie également située en première catégorie piscicole. Cette dernière mesurée 100 mètres de long pour 4 mètres de largeur. Les radiers sont dominants sur cette station avec une majorité de graviers et de galets. Le 14 juin 2019, 6 espèces différentes ont été identifiées sur la station. Aucune Truite fario n'a été capturée. La qualité du peuplement piscicole est évaluée comme « Mauvaise ». Une pêche avait été réalisée le 07 juin 2017 sur la même station et avait mis en évidence 3 espèces inféodées à des eaux fraîches et oxygénées (Barbeau, spirilin, chabot) qui n'ont pas été retrouvées en 2019. A noté également une chute brutale de la densité de vairon entre 2017 et 2019. La qualité du peuplement piscicole été anciennement « Bonne ».

Code station : 1627-17-05

DATE : 24/06/19
COURS D'EAU : la Renaudie

COMPARAISON AVEC RESULTATS ANTERIEURS							
espèces		07/06/17			24/06/19		
		effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)	effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)
Chevesne	CHE	1	0,3	0,5	10	2,5	185,1
Gardon	GAR	0	0	0	10	2,5	65,7
Goujon	GOU	23	6,3	45,6	16	4,0	34,5
Loche franche	LOF	9	2,46	8,2	1	0,3	1,3
Perche commune	PER	0	0	0	1	0,3	19,6
Vairon	VAI	125	34,2	57,4	8	2,0	4,5
Barbeau fluviatile	BAF	2	0,5	0,5	0	0,0	0,0
Chabot	CHA	2	0,5	0,1	0	0,0	0,0
Spirilin	SPI	1	0,3	0,8	0	0,0	0,0
TOTAL		163	44,56	113,1	46	11,6	310,7

Enfin, une troisième pêche a été réalisée sur le Bandiat à Feuillade. Classée en deuxième catégorie piscicole, cette station mesure 80 mètres de longueur pour 8 mètres de largeur. La densité de plat est la plus importante avec du galet. Réalisée le 19 septembre 2019, la pêche électrique a recensé 10 espèces piscicoles dont 2 espèces astacicoles. La classe de qualité attribuée à cette station suite à la pêche est « Médiocre ». Au même titre que les autres pêches, des données datant du 27 septembre 2013 sur cette même station ont permis de mettre en évidence une légère augmentation de la densité de Truite fario. En revanche une espèce n'est plus présente en 2019 : le Gardon. La classe de qualité attribuée en 2013 est la même que 2019 c'est-à-dire « Médiocre ».

Code station : 1628-13-03

DATE : 19/09/19
COURS D'EAU : le Bandiat

COMPARAISON AVEC RESULTATS ANTERIEURS

espèces		27/09/13			19/09/19		
		effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)	effectif	densité (100m ²)	biomasse (g/100m ²)
Ablette	ABL	80	7,7	41	27	4,2	16,1
Anguille	ANG	9	0,8	262	2	0,3	15,0
Barbeau fluviatile	BAF	205	19,6	793	160	24,7	362,0
Chevesne	CHE	153	14,6	616	162	25,0	536,5
Goujon	GOU	237	22,7	148	176	27,2	101,5
Loche franche	LOF	122	11,7	28	43	6,6	13,8
Ecrevisse américaine	OCL	49	4,7	33	15	2,3	11,7
Ecrevisse de Louisiane	PCC	0	0	0	1	0,2	2,6
Rotengle	ROT	0	0	0	1	0,2	0,3
Truite fario	TRF	5	0,5	33	8	1,2	87,1
Vairon	VAI	865	82,8	105	443	68,4	64,9
Vandoise	VAN	13	1,2	58	17	2,6	68,9
Gardon	GAR	57	5,45	148	0	0,0	0,0
TOTAL		1795	171,75	2265	1055	163,0	1280,4

VIII. Firbeix : ferme aquacole des moules perlières d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*)

Monsieur Quentin VIAL, Technicien de rivière, prend la parole afin de présenter la visite de l'élevage de Moules perlières sur la Dronne à Firbeix réalisée le 20 Février 2020. Les intérêts de visiter cet élevage et de participer au tri des jeunes moules sont présentés aux élus.



IX. Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Aucune autres questions n'étant posées. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 19h40. Il invite les personnes présentes à se rapprocher du pot dinatoire.

